

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 30 JANVIER 2015 - 20 H 30

**PRÉSENTS :** Simon ALBERT - Laurent BORDEL - Jocelyne DESCOLLONGES – Emmanuel GINET – Melvyn GIRAULT - Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX – Céline THEVENOUX - Cristinne URBIN - Bernard VIVIER.

**ABSENTS EXCUSES :** Noël CATHELIN procuration à Jocelyne DESCOLLONGES.  
Nathalie BURFIN – Christophe DEGLISE.

**Date de convocation :** 22 janvier 2015

**Secrétaire de séance :** Jocelyne DESCOLLONGES

I- Compte-rendu du conseil municipal du 21 novembre 2014 :

Les Conseillers municipaux, à l'unanimité, valident le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2014.

II- Finances Communales :

**1°/ Investissements avant vote des budgets primitifs 2015 :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote des budgets primitifs 2015, des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des dépenses engagées au budget 2014 soit :

- pour le budget principal : 26 881,59 €
- pour le budget eau : 23 989,12 €
- pour le budget assainissement : 31 239,43 €

**2°/Recouvrement des Impayés :**

La mise en application de la procédure de recouvrement des impayés avec envoi de courriers de relance et « dernier avis avant coupure » a permis de réduire de manière significative le montant des sommes dues au titre de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement. Les abonnés qui sont restés sourds aux différentes injonctions et qui ne relèvent pas des services sociaux vont faire l'objet d'une coupure de l'alimentation en eau potable.

**3°/ Préparation budget 2015 :**

Mr le Maire communique les résultats prévisionnels de clôture des différents budgets 2014.

Les Conseillers Municipaux débattront des orientations budgétaires lors des prochaines séances du Conseil Municipal consacrées spécifiquement aux budgets, après établissement des résultats définitifs.

III- Affaires scolaires :

**1°/ Situation du personnel affecté au groupe scolaire :**

Monsieur le Maire :

- restitue la teneur des entretiens de fin d'année avec les personnels affectés à l'entretien des locaux. Restitution qui sera également faite, pour le volet qui le concerne, au prochain Conseil d'Ecole.

Personnels à qui il faut reconnaître une conscience et une implication fortes dans l'accomplissement de leurs tâches.

- informe l'assemblée des mesures prises pour mettre en adéquation les heures effectuées par le personnel avec les tâches à accomplir.

**2°/TAP :**

Dans le cadre du suivi du PEDT, des membres du comité de pilotage ont effectué un premier bilan du déroulement des TAP au groupe scolaire de Lhuis.

Les remarques et propositions recueillies devraient permettre d'améliorer, si nécessaire, le déroulement des TAP.

IV- Bâtiments – équipements communaux :

**1° Travaux – interventions :**

**– Maison du Docteur :**

Les membres de la commission bâtiments ont visité la maison du Docteur et évalué l'importance des travaux à envisager, à court et moyen termes :

- Changement de la chaudière
- Changement des huisseries
- Isolation des murs et des combles.

Monsieur le Maire prendra attache avec les organismes (Hélianthe – Ademe) pour évaluer les possibilités d'aides à l'amélioration du bilan thermique pour les bâtiments communaux.

**Local archives paroissiales :**

Un devis de travaux pour 1 700,00 € a été établi.

### **- Equipements :**

- Les pneus du tracteur sont à remplacer : coût 1 300,00 €
- Le broyeur est à changer : 7 630,00 €
- L'épareuse est en panne : coût de la réparation : 1 500,00 €

### **2° Modernisation du réseau téléphonique :**

Le groupe de travail ad hoc présente les premières pistes/études du coût.  
Les études/consultations sont à poursuivre.

### **3°/Salle polyvalente :**

Après mise en place d'un nouveau règlement et de nouvelles conditions tarifaires le nouveau contexte en découlant sera à suivre/analyser sur le 1<sup>er</sup> semestre. Des aménagements suivront après cette période, si nécessaire.

### **V- Voirie – Réseau :**

#### **1° Traversée de Rix par RD 19 :**

L'adjoint en charge des aménagements routiers a été relancé par des riverains.

Des demandes d'aménagement pour limiter la vitesse (à 70 km/h ?) n'avaient pas reçu l'aval du service des Routes du Conseil Général.

La situation n'ayant pas évolué et le sentiment par les riverains d'une situation de risque demeurant, la Municipalité prendra de nouveau attache avec le Conseil Général pour essayer de faire évoluer la situation.

Le projet d'aménagement d'une aire de retournement pour sécuriser le ramassage scolaire reste d'actualité.

#### **2° Contact avec l'Agence Départemental d'Ingénierie :**

La Commune ayant adhéré à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, cette dernière a été sollicitée pour apporter son expertise technique pour :

- l'aménagement de la voirie dans la traversée du Bourg (RD 79), avant la pose du revêtement.
- l'assister dans l'établissement éventuel d'un schéma directeur de l'eau potable afin de fiabiliser au mieux notre réseau, très maillé, donc difficile à gérer.

#### **3° Réseau d'eau :**

La station de traitement UV de l'eau provenant de la source de Rozanne est tombée en panne. (sur la fin d'année 2014).

Un système temporaire de traitement a aussitôt été mis en place pour un coût de 2 090,00 € HT.

Une nouvelle station de traitement UV sera installée prochainement pour un coût prévisionnel de 5 620,00 € HT, auquel il faudra rajouter 3 140,00 € HT pour le remplacement de vannes de sectionnement.

#### **4° Assainissement :**

L'adjoint en charge des infrastructures/réseaux va relancer le dossier d'intervention sur les membranes géotextiles des stations de lagunage dont la dégradation se poursuit inexorablement.

Les premières propositions de « réparation » n'étaient pas rassurantes quant à l'amélioration de la durée de vie de ces membranes.

#### **5° Bilan triennal de la qualité des eaux :**

L'Agence de Santé Rhône-Alpes a fait parvenir le bilan triennal de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Ce document est tenu, en mairie, à la disposition des usagers.

#### **6° Très haut débit Liain :**

Au 30.09.2014 le taux de couverture était de 37 % et le taux de pénétration de 8 % (16 abonnées pour 202 prises raccordables).

SIeA : Tél : 04.74.45.78.99 Courriel : [reso@sica.fr](mailto:reso@sica.fr)

### **VI – Urbanisme :**

#### **1° DDT :**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de passer une convention avec l'Etat pour que les services de la Direction Départementale des Territoires assurent l'instruction de tout ou partie des demandes d'autorisations d'occupation des sols de la Commune.

#### **2° SATAA :**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reconduire le remboursement par les usagers des frais liés aux interventions du SATAA à savoir :

- la somme de 150.00 € pour la prestation de contrôle, de conception et réalisation d'un assainissement autonome dans le cadre de l'instruction d'un permis de construire.
- la somme de 100.00 € pour la prestation de diagnostic de l'existant et de contrôle de remblaiement.

#### **3° Projet Cuma :**

Les membres de la Cuma, toujours désireux de construire un hangar de stockage de plaquettes bois sollicitent la possibilité d'implantation éventuelle de ce bâtiment sur les parcelles communales 900 et 19, situées à la Taline.

Après présentation du projet, le Conseil Municipal estime que ce type de bâtiment tel que décrit n'est pas adapté au contexte de la proche zone à caractère résidentiel.

Une réponse, sur cette base, sera faite aux dirigeants de la CUMA.

#### **4° Modification simplifiée du POS :**

Afin de répondre aux sollicitations de la CUMA et permettre la construction d'un hangar à usage forestier (activités non agricoles) sur un terrain situé en zone NC Mr le Maire propose d'entreprendre une modification simplifiée du POS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 2 abstentions.

- décide de prescrire la modification simplifiée du POS pour la modification de l'article 2 de la zone NC.

#### **5° Révision POS/PLU :**

La compatibilité de la délibération prescrivant la révision du POS avec les nouvelles dispositions réglementaires ayant été vérifiée par la DDT, une consultation pour retenir un cabinet d'urbanisme sera lancée prochainement.

#### **VII – Environnement – Terrains Bois communaux :**

##### **1° Bail terrains communaux :**

Le bail d'attribution des terrains communaux, conformément à la délibération du 29 août 2014, a été signé avec le Président de la Lhuisarde Saint-Hubert le 26 décembre 2014, aux conditions fixées antérieurement, pour une superficie de 540 hectares.

##### **2° Requête Tribunal Administratif :**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la requête auprès du Tribunal Administratif par Mr Jean Trichon et l'Echo de Roche Corbière, pour demander l'invalidation de la délibération du 29.08.2014.

##### **3° Défense de la Commune :**

Monsieur le Maire ayant délégation du Conseil Municipal pour défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, a demandé la Protection Juridique auprès de l'Assurance de la Commune et a sollicité un cabinet d'avocats ayant une expertise en droit public et en droit rural.

##### **4° Courriers des exploitants :**

Des exploitants agricoles de Rix et du Carre, par de nouveaux courriers du 10 décembre 2014 et du 20 janvier 2015, font part :

- des dégâts constatés sur leurs cultures du fait qu'une partie du territoire n'est pas chassée.
- de leurs grandes inquiétudes pour les dégâts pouvant être commis sur leurs futurs semis, une réserve naturelle de sangliers s'étant ainsi créée.
- demandent de prendre rapidement les mesures nécessaires afin de limiter les dégâts occasionnés.

##### **5° Attribution terrains communaux (lot de 156,65 ha) :**

Monsieur le Maire :

- rappelle les décisions prises par délibération du 29 août 2014 relative à l'attribution des baux de chasse sur les terrains communaux.
- rappelle les derniers courriers du 10.12.2014 et du 20.01.2015 d'agriculteurs de Rix et du Carre.
- expose :

→ que la responsabilité de la commune peut être engagée du fait de la prolifération d'animaux sur des parcelles dont elle est propriétaire s'il en résulte des dommages pour les cultures avoisinantes.

→ que la saison de chasse se termine fin février 2015, exception faite de l'organisation de chasses administratives.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé et les propositions de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

□ APPROUVE de proposer à une société ayant signé la CONVENTION, la Société Lhuisarde Saint-Hubert, le lot de 156,65 ha de terrains communaux pour une durée de bail d'une période d'une année renouvelable par tacite reconduction à la volonté des parties ; le bail débutant, en année cynégétique normale, au 1<sup>er</sup> septembre et expirant le 31 août de l'année suivante, le bail ne cessant que par l'effet d'un congé donné par écrit par l'une des parties à l'autre 6 mois avant le terme.

□ APPROUVE la proposition de fixer, pour l'exercice 2014/2015 en cours le loyer à une valeur de 1/6<sup>ème</sup> du loyer annuel.

□ AUTORISE Monsieur le Maire à présenter les propositions ci-dessus à la Société La Lhuisarde St-Hubert et d'établir et signer le bail et tous documents en application de la présente délibération.

##### **6° Obstruction d'un chemin d'exploitation (Lieu-dit Pré de Lhuis) :**

Monsieur le Maire indique s'être rendu sur les lieux avec

le gestionnaire de la forêt communale pour :

- relever le n° cadastral du fonds comportant le chemin d'exploitation obstrué.
- relever la situation du chemin d'exploitation
- faire des photos.

A la Gendarmerie où il a été invité à se rendre il a fait part de ses observations ; notamment :

- que le chemin d'exploitation n'est pas à considérer comme un chemin rural
- que ce chemin d'exploitation existe depuis bien plus de trente ans.
- que la réglementation qui est applicable découle des articles L 162-1 à L 162-5 du Code Rural.

Article L 162-1 : les chemins et sentiers d'exploitation sont ceux qui servent exclusivement à la communication entre divers fonds, ou à leur exploitation. Ils sont, en l'absence de titre, présumés appartenir aux propriétaires riverains, chacun en droit soi, mais l'usage en est commun à tous les intéressés...

VIII – Divers :

**1° Site internet :**

L'avis des conseillers municipaux a été sollicité sur les dernières évolutions apportées au site par le webmaster Frédéric GIROUD. Il a été retenu le principe de concertations périodiques entre un petit groupe de conseillers pour faire vivre le site.

**2° Défibrillateur :**

Le défibrillateur a été installé sous le porche d'entrée de la salle polyvalente.

Une séance d'initiation à l'utilisation du défibrillateur aura lieu le 6 mars à 18 h 30 à la salle polyvalente. Entrée libre pour toutes personnes désireuses de connaître les rudiments de maniement de l'appareil.

**3° Le Progrès :**

Le journal le Progrès, dans le cadre de son opération « les plus beaux villages », propose la participation de notre village, moyennant un coût de 500,00 € environ : double page mettant en avant les atouts du village.

Les conseillers municipaux donnent leur accord pour ce projet.

**4° Subventions aux associations :**

Avant la préparation du budget 2015, un règlement d'attribution des subventions aux associations doit être élaboré.

**5° Règlements eau potable – Assainissement :**

Afin de limiter les impayés au préjudice de la commune, sur le locatif privé, lors de départs de locataires non signalés en Mairie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'apporter des modifications aux règlements.

Pour le locatif privé les abonnements seront dorénavant accordés aux propriétaires ou usufruitiers et exceptionnellement aux locataires.

Les factures seront adressées aux propriétaires ou usufruitiers.

Les modifications seront portées à la connaissance des abonnés par affichage en Mairie.

**6° Coffret électrique place des anciens combattants :**

Le coffret électrique est aujourd'hui accessible sans aucune réserve /contrainte. Et donc utilisé sans demande d'autorisation particulière. Ce coffret sera équipé de serrures et son utilisation mise sous conditions.

**7° Syndicat du Haut-Rhône :**

La Communauté de Communes RCP adhèrera à cet organisme.

Nos communes de la CC RCP seront ainsi concernées par les actions /missions dévolues à cet organisme.

**8° SDIS :**

Le SDIS a transmis le bilan des opérations qui se sont déroulées sur notre territoire au cours de l'année 2014.

**9° Remerciements :**

- Mr le Préfet adresse ses remerciements aux élus pour l'accueil reçu lors de sa venue le 12 décembre 2014.

- L'Association Automne remercie la commune pour son soutien et son aide au cours de l'année 2014.

- des administrés-séniors remercient la commune pour l'attention qui leur a été portée en fin d'année 2014.

**10° RCCL :**

Mr le Maire a reçu le Président du club, pour des échanges :

- sur la vie et le fonctionnement du club.

Ont notamment été abordées les questions :

- Projets de travaux sur les vestiaires et leurs extensions.

- Mise en conformité du terrain moyennant l'acquisition, par la Commune d'une bande de terre agricole.

- Meilleure maîtrise des consommations d'électricité.

La séance a été levée à 23 h 45.

Après la séance les Adjointes ont fait la présentation du bureau à l'étage (ancienne bibliothèque) qui est spécifiquement dédié aux adjointes et élus.

Bureau à vocation « Services Techniques et divers ».

Compte-rendu co-rédigé par la Secrétaire de séance et le Maire.